



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 115610

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la nécessité de rendre effectives toutes les lois votées par le Parlement français et notamment la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites. En particulier, suite à la consultation de l'échéancier des décrets d'application sur le site internet Légifrance, dans sa version actualisée du 20 juin 2006, il souhaite, d'une part, savoir dans quels délais sera publié le décret prévu par l'article 7 de la loi et fixant les modalités d'application de cet article qui institue une commission de compensation. D'autre part, il le prie de bien vouloir lui indiquer les raisons pour lesquelles ce décret n'est pas encore publié, plus de trois ans après la publication de cette loi.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115610

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 2007, page 209